

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 5 (1896)  
**Heft:** 47

**Vereinsnachrichten:** Mitglieder-Aufnahmen = Admissions

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Paraissant ♦ ♦  
♦ le Samedi

**Abonnements :**

**Pour la Suisse:**

|         |         |
|---------|---------|
| 12 mois | Fr. 5.— |
| 6 mois  | " 3.—   |
| 3 mois  | " 2.—   |

**Pour l'Etranger:**  
12 mois Fr. 7.50  
6 mois " 4.50  
3 mois " 3.—  
Les Sociétaires  
reçoivent l'organe  
gratuitement.

### Announces:

20 Cts. pour la  
petite ligne ou son  
espace.  
Rabais en cas de  
répétition de  
la même annonce.

**Les Sociétaires  
payent**



Organe et Propriété de la  
**Société Suisse des Hôteliers**

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel. \* TÉLÉPHONE 2406. \* Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No 21, Bâle.

## Admissions.

1. Herr Charles Obermayer, Direktor vom Hof Ragaz.
2. „ Carl Riester, Direktor vom Bad Pfäfers.
3. „ Peter Esser, Direktor vom Kursal Ragaz.

**Société Suisse des Hôteliers.**

tenue le 5 novembre 1896 à la gare d'Olten.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de gestion et comptes annuels.
2. Budget de 1896/97.
3. Election des commissaires-vérificateurs.
4. Rapport sur l'activité du Bureau central officiel, placements, livre de réclame, etc.
5. Rapport sur l'Ecole professionnelle.
6. Rapport sur l'Exposition nationale de Genève.
7. Réglementation des apprentissages des cuisiniers.
8. Exposition universelle de Paris en 1900.
9. Propositions concernant la marche uniforme à suivre quant aux notes à présenter aux collègues en voyage (voir „Hôtel-Revue“ n° 39).
10. Demande de divers collègues tessinois tendant à la création d'une section spéciale.
11. Désignation du lieu de la prochaine assemblée générale.
12. Propositions individuelles.

A 2 heures 40 M. le Président Doepfner ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 36 sociétés présents et donne lecture de télégrammes de félicitations du Bureau de l'Association internationale des propriétaires d'hôtels à Cologne, de son président, M. Otto-Kah à Baden-Baden, de M. Ettenberger au nom de l'Association des propriétaires d'hôtels du lac de Constance et du Rhin, de MM. Bucher, Würth et Sutter à Rome et de la Section de l'Association genevoise à Bâle. — Ont excusé leur absence MM. Cattani, Kracht, Krafft, Raach, Tschumi, Wälly, Wieland, Truttmann, Spahlinger, Gerber et Lichtenberger.

Le Président désigne comme scrutateurs MM. Kohler-Fluck (Vitznau) et Julius Boller (Zurich).

Il rappelle ensuite les pertes que la Société a éprouvées depuis sa dernière Assemblée générale ordinaire par le décès de MM. Christen-Kesselbach (Hôtel Bellevue, Andermatt), Attilio Balli (Grand Hôtel, Locarno), J. Bungger-Coray (Maison Rhätia, St. Moritz), Mme. Vve. Philippine Osswald (Hôtel Bellevue, Berne) et M. B. Wieland-Hold (Hôtel et Pension Seehof, Arosa); les assistants se lèvent en l'honneur de la mémoire de leurs collègues décédés.

Le Président fait savoir qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mai dernier, publié dans les n° 23 et 24 de l'« Hôtel-Revue » et que ledit procès-verbal doit par conséquent être considéré comme adopté; l'Assemblée passe ensuite à la discussion de l'ordre du jour.

*Tract. 1. Rapport de gestion et comptes annuels.* Ces deux imprimés ont été distribués aux sociétaires; le premier ne donne lieu à aucune observation; il en est de même des comptes annuels qui ont été examinés et reconnus conformes par les commissaires-vérificateurs, MM. C. Flück (Bâle) et H. Breithaupt (Neuchâtel); ces documents sont approuvés sans discussion.

*Tract. 2. Budget de 1896/97.* Ce budget se trouve

dans le rapport de gestion de 1895/96 et est également approuvé sans discussion après quelques remarques du Président sur la situation favorable des finances sociales et sur l'influence que celle-ci a eue et aura sur la prospérité de la Société.

*Tract. 3. Election des commissaires-vérificateurs.*  
M. Breithaupt (Hôtel du Faucon, Neuchâtel) déclare qu'il a vendu son établissement et qu'il a l'intention par conséquent de donner sa démission de sociétaire; il est remplacé comme commissaire-vérificateur pour l'exercice 1896/97 par M. Hafen-Müssli (Hôtel du Lac, Neuchâtel); d'autre part M. C. Flück (Hôtel des Trois-Rois, Bâle) est confirmé dans ces fonctions.

Tract. 4. Rapport sur l'activité du Bureau central officiel, placements, livre de réclame, etc. En ce qui concerne l'activité du Bureau central, le Président renvoie au rapport imprimé annexé au compte-rendu du Comité.

Quant aux *placements*, l'Association genevoise des employés d'hôtels a adressé à notre Société une pétition datée du 14 avril 1896 et demandant la réunion d'une conférence entre l'Association genevoise, l'Union Helvetia, la Société suisse des aubergistes et notre Société, qui aurait pour objet la création et l'exploitation de bureaux de placements à Bâle, Zurich et Genève.

Le 22 mai eut lieu cette conférence à laquelle étaient représentées: notre Société (par MM. Berner et Amsler), l'Association genevoise et l'Union Helvetia, mais non la Société suisse des aubergistes. Au cours de la discussion, les délégués des employés demandèrent à notre Société:

1. la suppression en faveur de leurs propres bureaux du „service des placements“ de notre Bureau central;
2. si et, éventuellement, à quelles conditions notre Société subordonnerait la suppression de ce service.

Les opérations et les résultats de notre bureau de placements durant l'exercice 1895/96 sont exposés dans le dernier compte-rendu. Le Conseil d'administration a, dans sa séance de ce jour, examiné à fond la question dont il s'agit; désireux d'acquiescer aux vœux des sociétés d'employés, il a décidé de recommander à l'Assemblée générale de supprimer le service des placements du Bureau central et de le céder complètement aux bureaux des associations d'employés.

A l'issue de la discussion, M. Buchti appuie la proposition du Conseil d'administration et M. Berner démontre, à l'aide de récapitulatifs statistiques, que relativement parlant les bureaux d'employés à Genève et Bâle n'accusent non plus des résultats plus favorables que notre bureau; après cela l'Assemblée générale adopte la proposition du Conseil d'administration tendant à supprimer le service des placements du Bureau central et à l'abandonner exclusivement aux bureaux des employés.

En ce qui touche le *livre-réclame* publié par la Société dans le courant de l'année, le Président renvoie à l'exposé y relatif du rapport de gestion; il annonce en outre que le Conseil d'administration a décidé à ce sujet que la question d'un second tirage de ce volume ne serait mise à l'étude que lorsque la première édition serait entièrement épuisée.

Cette résolution est ratifiée par l'Assemblée générale.

**Tract. 5. Rapport sur l'Ecole professionnelle.** Le Président rappelle que le compte-rendu contient un résumé des résultats de la dernière période scolaire; en l'absence de M. Tschumi, président du Conseil de surveillance de l'Ecole, M. John Muller rapporte sur le semestre 1896/97. A l'expiration du délai fixé (fin août), 44 élèves s'étaient définitivement fait inscrire, mais ce chiffre est monté successivement

jusqu'à 65. Conformément aux principes admis, 30 des meilleurs candidats inscrits dans le délai voulu ont été acceptés, savoir 23 Suisses et 7 étrangers. Ce chiffre de 30 est donné par les dimensions des locaux disponibles ainsi que par l'effectif du corps enseignant. Dans ces conditions, il n'est ni possible, ni désirable d'aller au delà de ce nombre, car il ne faut pas que notre institution dégénère en une fabrique de somneliers. Lors des admissions, les fils de sociétaires ont obtenu la préférence.

M. Briod ayant ouvert pour son propre compte une institution de jeunes gens, il a été remplacé par M. Garlichs et M. Dreyfus qui avait donné sa démission de maître, par M. Schmidt; l'enseignement qui incombait jusqu'ici à M. Maillard, est donné de nouveau par M. Müller. Le programme d'études n'a pas varié.

Le Président remercie le rapporteur de ses intéressantes communications ainsi que MM. les Collègues de Lausanne pour leur activité et leur dévouement infatigables en faveur de la prospérité de l'Ecole.

*Tract. 6. Rapport sur l'Exposition nationale de Genève.* Le Président se réfère à l'exposé contenu dans le rapport de gestion et fait la communication, quant à l'exactitude de laquelle il n'assume toutefois aucune responsabilité, que d'après les informations qu'il a reçues, les actionnaires de la Société du Pavillon toucheront probablement le 60 à 65 % du montant souscrit par eux, résultat financier dont on peut généralement se déclarer satisfait.

Quant au succès moral de notre exposition, notre collègue M. R. B. Saft (Baden) publiera prochainement dans l'„Hôtel-Revue“ un rapport très complet du Jury.

*Tract. 7. Réglementation des apprentissages de cuisiniers.* Dans un mémoire daté du 18 octobre 1895 et adressé à notre Société, l'Association d'employés „Union Helvetia“ exprimait le vœu qu'à l'égard de cette question une entente pût s'établir sur les points suivants :

1. Fixation à 2 ans<sup>3</sup> de la durée uniforme de l'apprentissage.
2. Fixation du prix de l'apprentissage; maximum 500 francs.
3. Examens des apprentis et certificats d'apprentissage.
4. Limitation du nombre des apprentis.
5. Obligation pour le patron de placer son apprenti.

Copie de ce mémoire a été transmise aux membres du Conseil d'administration avec prière de donner leur avis à ce sujet. Les réponses de ces messieurs formeront la base de nouvelles négociations entre notre fondé de pouvoirs, M. Berner, et les proposant, négociations qui cependant n'aboutirent à une entente que sur le point 3.

Le Conseil d'administration s'est occupé de cette affaire dans la séance de ce jour et se déclare d'accord quant à la continuation des pourparlers; il propose donc de charger le Comité de s'adjointre M. Berner et de s'entendre avec l'Union Helvetia quant aux mesures ultérieures à prendre éventuellement pour atteindre le but proposé.

Cette proposition du Conseil d'administration est adoptée.

*Tract. 8. Exposition universelle de Paris en 1900.*

Le Conseil d'administration a également discuté la question dans sa séance de la matinée; son opinion est que, selon toutes probabilités, cette exposition prendra d'énormes dimensions et que pour y réussir, notre Société devrait faire un effort tout à fait exceptionnel qui serait absolument hors de proportion avec les avantages réels qui pourraient en découler